

La place du service public de PMI extraits

Philippe Bas, Ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille vient d'annoncer les grands axes de la réforme de la protection de l'enfance. Il confirme la place et l'importance du service de PMI.

Dans son communiqué de Novembre 2005, il déclare : « *la prévention, qui ne représente que 4% du budget de l'Aide Sociale à l'Enfance, doit être développée, notamment pour détecter le plus tôt possible les problèmes, en mettant à profit des moments importants dans la vie de l'enfant : examen du 4ème mois de grossesse, naissance, examen en maternelle vers 3-4 ans, suivi par la PMI et santé scolaire* »

http://www.famille.gouv.fr/com_pr/31_051123.htm

La loi relative à la santé publique d'août 2004 renforce et précise le rôle du service public de PMI dans 2 domaines. La périnatalité avec la mise en place d'un système national d'information basé sur les certificats de santé. La santé à l'école avec la mise en place des programmes régionaux de santé publique. Dans la loi de loi de santé publique il est bien écrit « service public de PMI »

http://www.sante.gouv.fr/hm/actu/sante_public/2sante_public.htm

Le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) dans son rapport de 2004 sur les enfants pauvres souligne que le rôle des services comme la PMI ou la santé scolaire est important pour réduire les inégalités

<http://www.cerc.gouv.fr/rapports/rapport4cerc.pdf>

Le plan de périnatalité 2005-2007 présenté en novembre 2004 fait du service de PMI un acteur clé du réseau de périnatalité. Le service de PMI est défini précisément : « le service de PMI est un service public, territorialisé, accessible sans aucune condition, gratuit et mis en place par les Conseils généraux.

Ce plan fait des certificats de santé une pièce essentielle du futur système d'information en périnatalité.

<http://www.santor.net/pdf/sfmp/planperinat.pdf>

L'Observatoire de l'action sociale décentralisée (ODAS) écrit “ *Toutes les études et rapports effectués ces dernières années insistent sur la faiblesse des démarches de prévention en dehors de celles explicitement organisées par la Loi (Protection Maternelle et Infantile par exemple) ”*

La décentralisation de l'action sociale, Bilan et perspectives, Rapport sur l'acte II de la décentralisation, ODAS, février 2003

http://www.vie-publique.fr/documents-vp/rapport_odas.pdf

"La PMI demeure un point d'ancrage essentiel pour la prévention et le suivi des familles". Rapport du défenseur des enfants, année 2002

Rapports annuels du **défenseur des enfants** : <http://www.defenseurdesenfants.fr/>

"Affirmer la prévention sanitaire en direction des enfants comme une des priorités nationales " faire du soutien parental un des axes majeurs de la politique familiale,....., notamment en donnant aux service de PMI des missions rénovées de prévention sanitaire et en mettant en œuvre un plan de rattrapage des effectifs" La prévention sanitaire en direction des enfants et adolescents, Inspection générale des affaires sociales, Février 2003

"La PMI, comme la médecine scolaire,, est un des éléments essentiels de la politique de santé en faveur de l'enfant" **Ministère de la santé** : réponse à une question écrite de Michel DOUBLET JO Sénat du 08/05/2003

"Il faut réfléchir à une approche médico-sociale comportant un soutien aux familles, l'éducation des parents ,, une éducation à la santé dès le plus jeune âge". "Il faut apporter une importance primordiale à la petite enfance" Comment développer et améliorer les actions de prévention dans le système de santé français, **Académie Nationale de Médecine**, rapport 2002

"La bonne couverture du territoire en service de PMI, la qualité de ces services, la dynamique donnée à la prise en charge de la mère et du nouveau-né par le programme de périnatalité, ..., expliquent les progrès accomplis dans le domaine de la périnatalité." **Rapport du haut comité de santé publique**
"La santé en France 1997"